



Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 056-215600669-20240415-D20241504202-DE

Département du MORBIHAN

2024/15/04/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le quinze avril mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents : LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine.

Procuration(s) : LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, GOUJARD Laurine à HENRY Catherine.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 28/03/2024
Convocation affichée le : 02/04/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 25
Procuration (s) : 2

Reçu en Préfecture de VANNES le 16/04/2024

Publié ou notifié le ...22/04/2024

Certifié exécutoire le ...22/04/2024

A GOURIN, le...22/04/2024..

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



2- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2023 transmis par la trésorerie de Pontivy concernant le budget principal et le budget service assainissement collectif.



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
 Reçu en préfecture le 16/04/2024
 Publié le
 ID : 056-215600669-20240415-D20241504202-DE

Budget principal :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	VALEURS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	Pour information	
					Restes à réaliser RAR 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER
SECTION INVEST.	2 053 589,85 € (=>report de 2 053 589,85 € au 001 dans le sens des recettes)		-90 296,11 €	1 963 293,74 €	Dépenses 423 700,66 € Recettes 389 415,00 €	-34 285,66 €
SECTION FONCT.	1 070 538,33 €	1 070 538,33 €	1 068 313,23 €	1 068 313,23 €		

Service assainissement collectif :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	VALEURS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	Pour information	
					Restes à réaliser RAR 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER
SECTION INVEST.	-404 587,46 € (=>report de 404 587,46 € au 001 dans le sens des dépenses)		+67 521,32 €	-337 066,14 €	Dépenses 365 353,60 € Recettes 42 762,50 €	-322 591,10 €
SECTION FONCT.	92 994,49 €	92 994,49 €	+267 197,38 €	267 197,38 €		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement restant toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Département du MORBIHAN

Le CONSEIL MUNICIPAL,

▪ Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »,
DECIDE, d'affecter le résultat du **budget principal** comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1 068 313,23 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 068 313,23 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	1 068 313,23 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	1 068 313,23 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

▪ Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

DECIDE, d'affecter le résultat du **budget assainissement collectif** comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	267 197,38 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	267 197,38 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	267 197,38 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	267 197,38 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Pour extrait conforme au registre,
 A GOURIN, le 15 avril 2024

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.